

Direction Territoriale Ouest du CEREMA
Journée Technique du CoTITA Ouest - 25 Novembre 2014
« Les mesures compensatoires sur les projets d'aménagements et d'infrastructures »

Intervention du Comité Consultatif de l'Environnement du CG 35

sur le projet de traversée de la forêt d'Araize
dans le cadre de la mise en deux fois deux voies
de l'axe Rennes-Angers.

Equilibre
territorial

Garantir
aux territoires
les mêmes
chances
de développement



Dominique OMBREDANE
(Agrocampus Ouest)

Comité Consultatif de l'Environnement du CG 35



Qu'est-ce qu'un Comité Consultatif au Conseil Général 35 ?

« Depuis 2004, le Département d'Ille-et-Vilaine a engagé une démarche participative pour nourrir la réflexion de ses élus et améliorer la qualité des décisions. Les comités consultatifs constituent le dispositif phare de cette démarche ».

Les huit comités consultatifs portent chacun sur une thématique précise. Un d'entre eux est consacré à l'Environnement



→ Il s'agit donc d'un lieu d'expression, d'échange de débats et de propositions.

→ Il est constitué de 20 à 30 participants

- en majorité issus de la société civile pour leur connaissance du sujet, leur implication associative ou leur expérience personnelle ou professionnelle (collèges des « personnes qualifiées » et « organismes compétents »)
- trois représentants du Conseil Général : deux de la majorité et un de la minorité (collège des élus départementaux)
- Depuis 2013, des brétiliens (collège des « habitants » d'Ille et Vilaine)

→ Le Président du Comité Consultatif n'est pas un élu départemental, mais issu de la société civile.

→ Chaque comité peut organiser ses travaux comme il le souhaite et aborder les sujets de son choix. De son côté, **le Conseil général peut solliciter son avis sur un dossier.**

→ Les Comités font des propositions au CG qui demeure libre de les retenir ou non



Concertation, conciliation de la diversité des points de vue

Groupe de travail du Comité Consultatif ayant travaillé sur le projet :

- Eau et Rivières de Bretagne,
- Bretagne-Vivante,
- Comité départemental 35 de la Fédération Française de Randonnée Pédestre (FFRP),
- Fédération Départementale des chasseurs 35,
- Chambre d'Agriculture 35
- Agrocampus-Ouest,



Représentant une assez grande diversité des utilisateurs du territoire

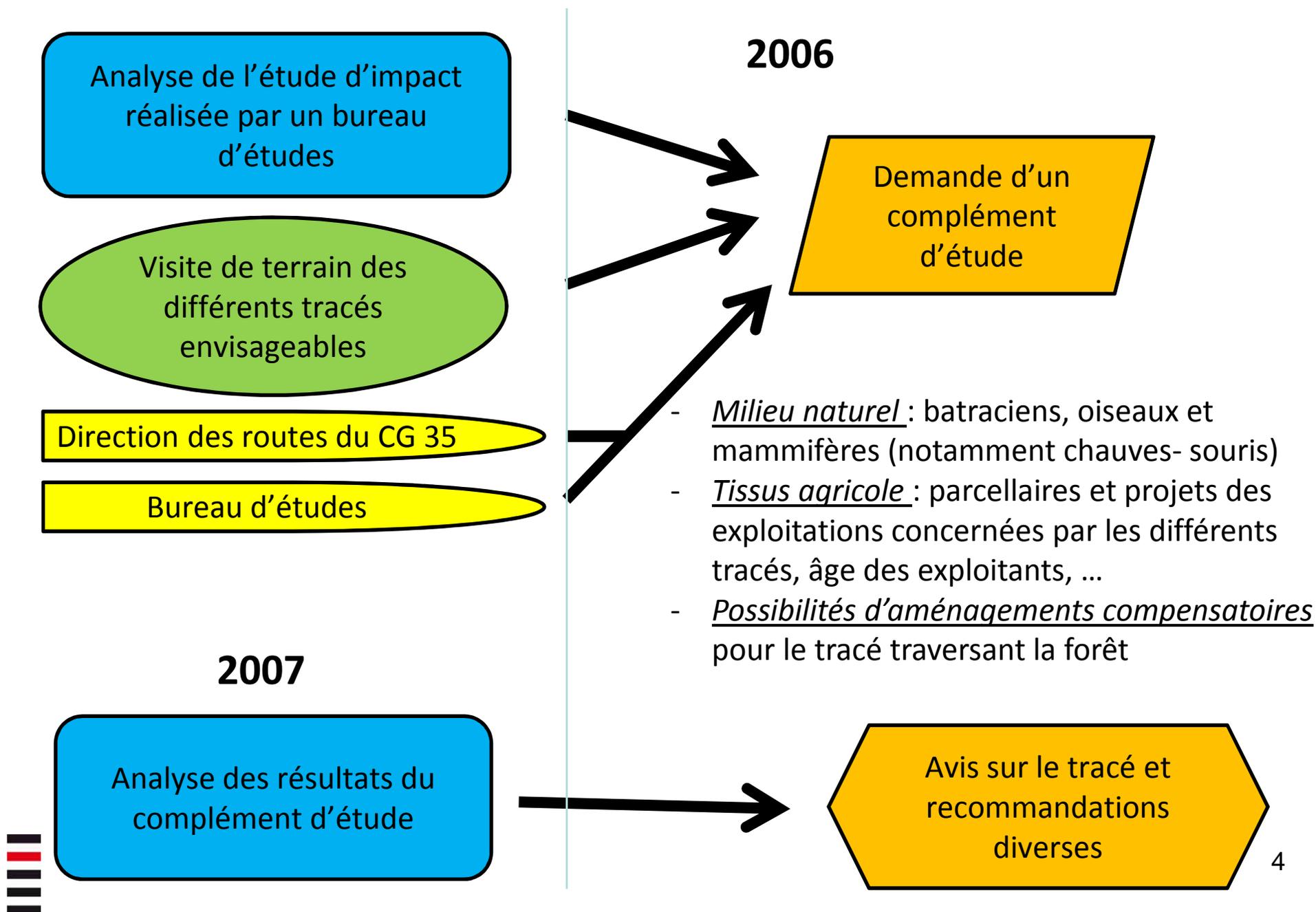
Réflexion s'appuyant sur la démarche « Eviter - Réduire - Compenser »

- Faut-il vraiment construire la deux fois deux voies Rennes - Angers dans cette zone ?
Quels sont les enjeux d'un tel projet ? (*Eviter*)
- Comment peut-on limiter les impacts environnementaux et sociétaux négatifs lors de la réalisation du projet et pendant son exploitation ? (*Réduire*)
- Quelles mesures compensatoires préconiser pour pallier les impacts négatifs ?
(*Compenser*)

Une visite de terrain, en complément de l'analyse du dossier a permis aux membres du Comité de prendre pleinement conscience des enjeux d'aménagement et des impacts environnementaux et sociétaux liés au projet routier.



Démarche générale du Comité Consultatif de l'Environnement



2008 - ...

Suivi de l'avancement du projet
- Schéma du projet autoroutier
- Enquêtes publiques,
- ...

Suite prévue et acceptée par le CG en 2007

? : Début de réalisation du projet

Visite de terrain du chantier –
vérification du respect des
préconisations

? ? : Fin de réalisation du projet

Avis sur le projet d'étude de
suivi de l'efficacité des mesures
compensatoires



Choix du tracé de la 2 X 2 voies

Eviter ???



NON



Route dangereuse compte-tenu

- de son étroitesse et des fossés près du bitume
- De la taille croissante des poids lourds

© <http://forum.sara-infras.fr/viewtopic.php?f=49&t=1049&start=20>



© <file:///C:/Users/ombredan/AppData/Local/Temp/rd41rd94-dossier-presentation-phase1-mo-2.pdf>

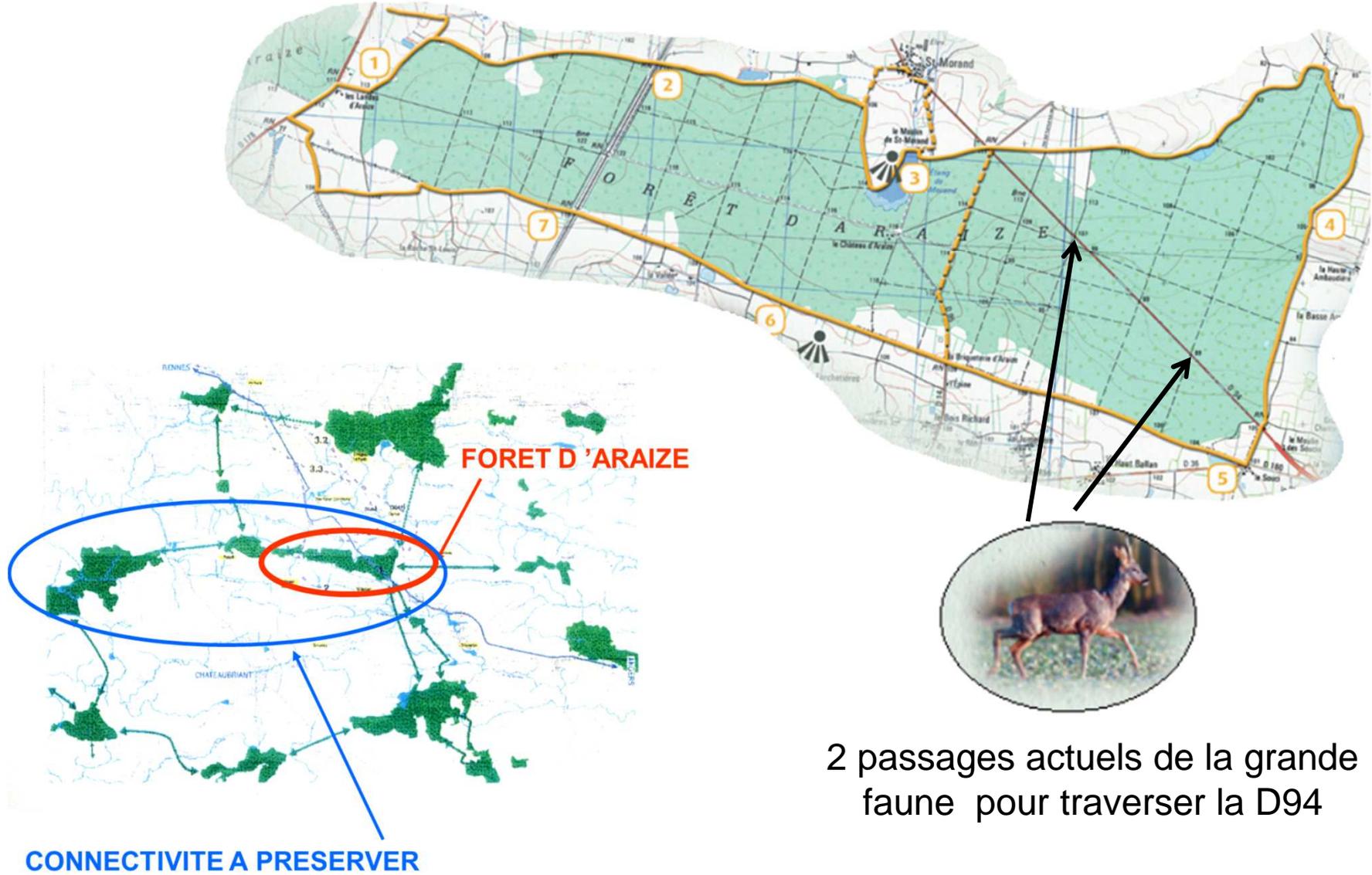
Le trafic sur le tronçon de la traversée de la forêt d'Araize était estimé à 3 391 véhicules par jour en 2008,

(http://www.pays-chateaubriant.fr/chateaubriant/acces_directs/decouvrir_les_grands_projets/voie_express_rennes_angers/voie_express_rennes_angers)



Réduire

— Chemin de randonnée autour de la forêt



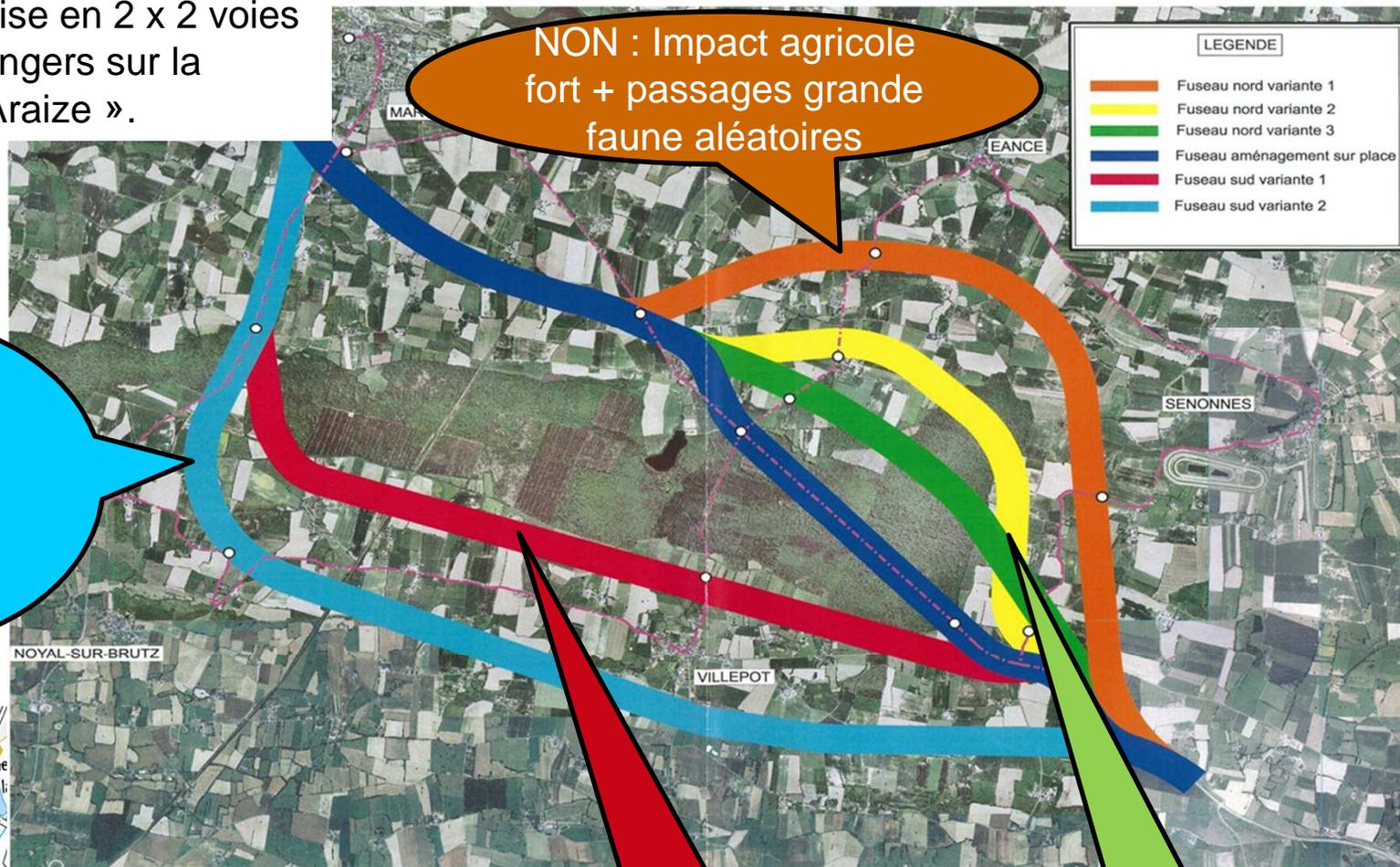
CONNECTIVITE A PRESERVER

2 passages actuels de la grande faune pour traverser la D94



↔ Connectivité grande faune inter massif forestier

Les tracés de la mise en 2 x 2 voies de l'axe Rennes-Angers sur la section « Forêt d'Araize ».

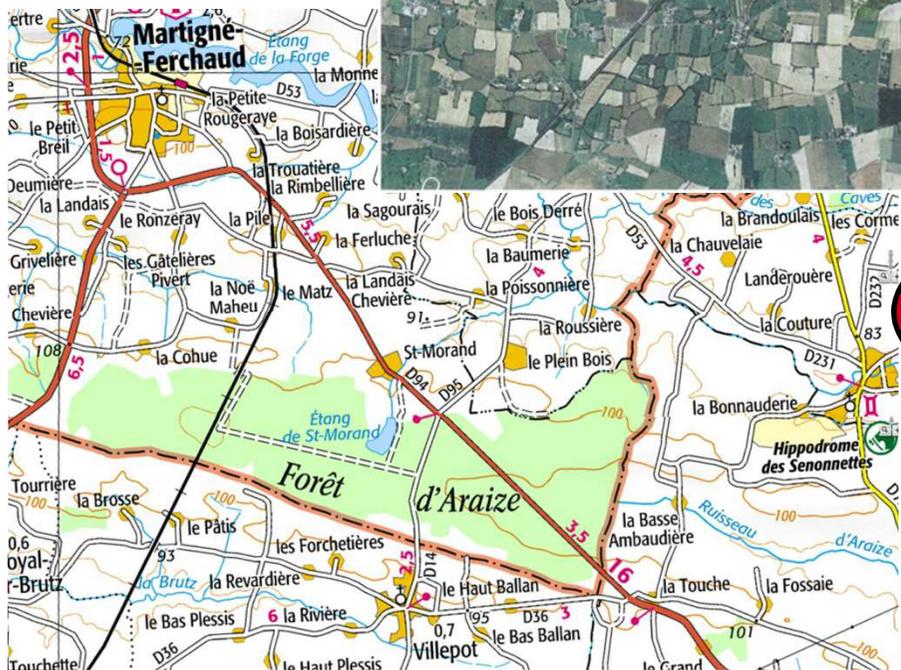


NON : Impact agricole fort + passages grande faune aléatoires

NON : Enclavement de Villepot + nombreuses résidences secondaires

NON : Lisière = « forte biodiversité » + randonnée

NON : Nouvelles saignées dans la forêt



Conclusion : L'élargissement de l'emprise de la route actuelle est « la moins mauvaise des solutions »

Ce tracé permet :

- Mise en place des meilleures mesures de compensation en faveur de la faune :
aménagement de passages à la hauteur du sol forestier à l'endroit où sont les passages actuels
→ La route va s'adapter
- Préservation des lisières nord et sud de la forêt
→ lieux de « haute biodiversité »



- Préservation d'un chemin de randonnée qui est inscrit au PDIPR (Plan Départemental des Itinéraires de Promenades et de Randonnées)
→ maintien obligatoire de sa continuité



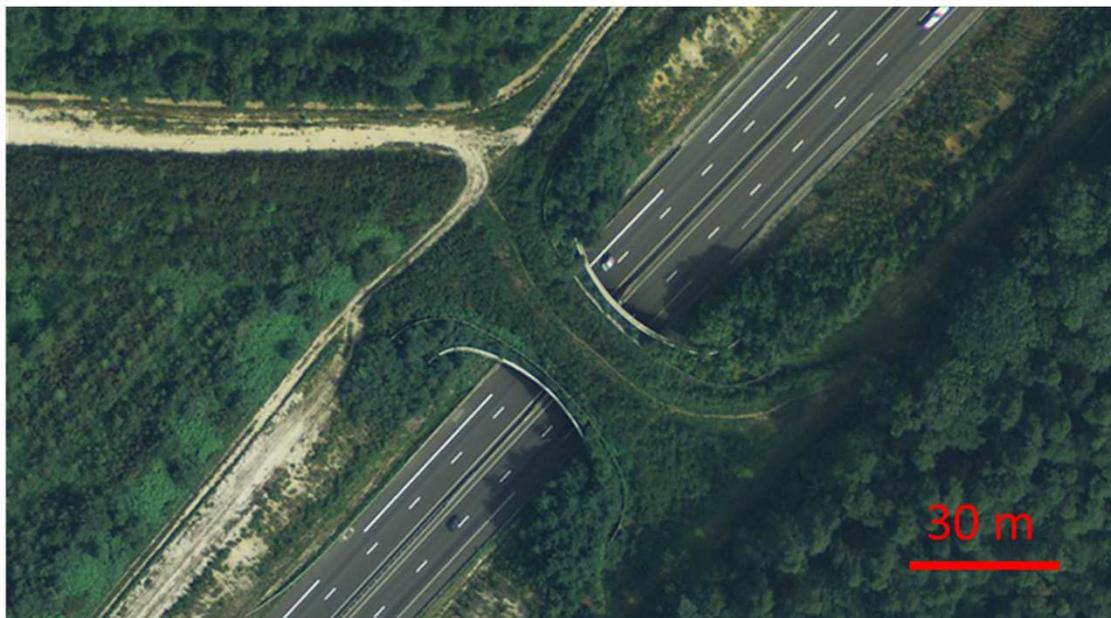
- Minimisation des impacts sur les exploitations agricoles



- Évitement de la création d'une seconde saignée dans la forêt

Six recommandations suggérées avec insistance

1- **Emprise** de la nouvelle route sur la **forêt limitée au strict minimum**, en empiétant uniquement sur le **sud** de la voie pour conserver le boisement au nord qui est de plus grande qualité → stockage matériaux et engins lors des travaux en dehors de la forêt



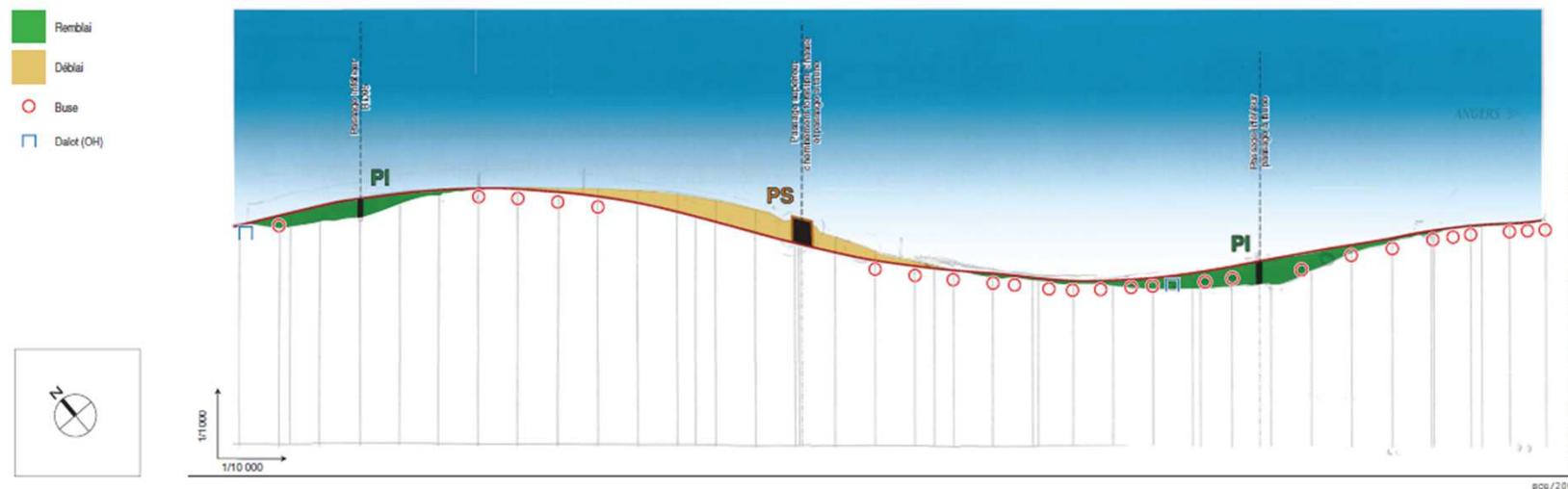
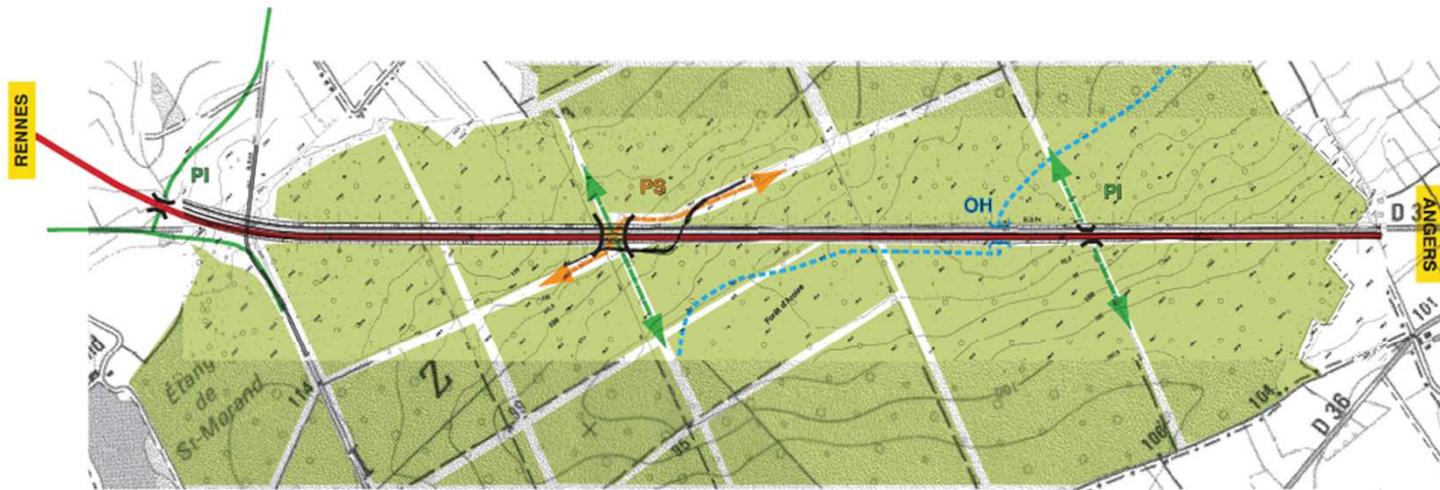
Bandes de largeur > 30 m déboisées en forêt de Rennes pour la construction de l'autoroute A84

2- Programmation et suivi du chantier : Aussi par un spécialiste de l'environnement → Conseil aux entreprises pour limiter les dommages à l'écosystème forêt **pendant** les travaux,



3- Mesures compensatoires prenant en compte toute la faune : la grande faune (passages à gibier), les amphibiens (plusieurs crapauducs) et les espèces volantes (protections à définir)

Traversée de la forêt d'Araize / Profil en long et ouvrages projetés



4- **Restauration et sécurisation du chemin de randonnée** inscrit au PDIPR au niveau des traversées de la route à 4 voies et des portions qui la longeront ,

5- Suivi de **l'efficacité des mesures compensatoires sur plusieurs années** par des écologues.

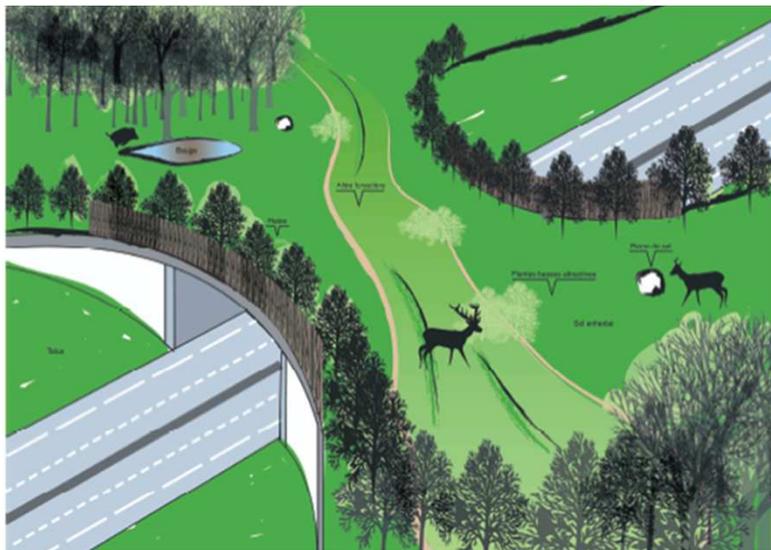
Démarche trop peu souvent mise en place, permettant d'acquérir des connaissances sur des aménagements systématiquement mis en œuvre dans les projets routiers, parce que supposés bénéfiques, sans réelle mesure de leur pertinence.

6- Suivi précis de la **qualité de l'air et de la nuisance sonore** (point zéro avant travaux, pendant le chantier puis pendant l'exploitation de la 4 voies) + tests successifs de deux limitations de vitesses (110 et 90 km/h) sur le tronçon traversant la forêt afin d'en apprécier les conséquences respectives sur l'air, le bruit et la faune.



Travail particulier du CG sur les passages « grande faune »

Passage supérieur grande faune



Passage inférieur grande faune



- division du passage par des blocs de pierre et éviter ainsi la circulation sur les 15 mètres de large réservé à la faune.
- plantation en îlots ou isolés d'arbustes appétants (charme, érable champêtre, comouiller sanguin, tremble, saules),
- dépôt de blocs de sel,
- mare pouvant servir de souille ou d'abreuvement,
- gestion des surfaces semi-ouvertes avec colonisation de certains ronciers
- plantation destinée à guider les animaux vers l'ouvrage (entonnoir)
- parapets de 2 m de hauteur le long de la voie afin d'occulter visuellement et phonétiquement le passage des véhicules,
- plantation de haies sur les remblais (passage inférieur) dans le même but d'occultation et de cheminement vers le passage,
- clôtures à gibier étanches,
- acquisition de parcelles au sud et au nord des passages et gestion confiée à un organisme (fédération de chasse, ONCFS ou autre).



Conclusion

- Beaucoup de débats intra groupe de travail du Comité Consultatif de l'Environnement (CCE) pour aboutir à un avis consensuel
- Souhait d'avoir un projet « exemplaire » en matière de mesures compensatoires , notamment :
 - adaptation de la voie aux passages de la faune (et non le contraire) : sanctuarisation des passages avant aménagement
 - prise en compte de tous les acteurs
 - suivi « écologique des travaux
 - suivi de l'efficacité des mesures compensatoires
- Demande forte du CCE à être régulièrement informé de l'évolution du projet : (1) pour s'assurer que les préconisations émises sont bien suivies, (2) pour continuer à être force de propositions dans la mise en œuvre du projet , des mesures compensatoires associées et de leur suivi



Merci pour votre attention

UN EXEMPLE D'AMÉNAGEMENT POSSIBLE DANS LA FORÊT D'ARAIZE



Equilibre territorial

Garantir
aux territoires
les mêmes
chances
de développement